

Paris, le 21 octobre 2021

Lyxor fait évoluer le dispositif assurantiel de couverture des passifs sociaux d'ENGIE en faveur de la transition énergétique

Lyxor annonce un investissement de 150 millions d'euros dans le Lyxor MSCI World Climate Change UCITS ETF, un ETF actions internationales conçu pour accompagner la transition énergétique.

Lyxor assure, depuis plus de 5 ans, la gestion financière du dispositif assurantiel de couverture des passifs sociaux d'ENGIE. Ce nouvel investissement, soutenu par les assureurs du dispositif, est en cohérence avec la vision stratégique d'ENGIE, groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services, qui renforce son engagement en faveur de la décarbonation avec un objectif ambitieux « Net Zéro Carbone » sur les 3 scopes¹ d'ici 2045, en suivant la trajectoire « *well below 2°C* »².

Lyxor a été le premier fournisseur d'ETF en Europe à lancer un écosystème d'ETF alignés sur les indices de référence de la transition climatique de l'Union Européenne (Climate Transition et Paris-Aligned), répondant aux objectifs d'émissions de carbone de l'Accord de Paris. Un an après son lancement et forte d'une collecte de plus d'un milliard et demi d'euros³, cette gamme répond aux attentes croissantes des investisseurs à la recherche de solutions peu coûteuses et transparentes comme les ETF pour décarboner leurs portefeuilles.

Lionel Paquin, CEO de Lyxor Asset Management déclare : « Nous sommes fiers qu'un ETF de notre gamme pionnière de solutions d'investissements climatiques ait été sélectionné pour ENGIE. Ce choix illustre la façon dont les entreprises peuvent faire résonner leur politique d'investissement avec les transformations profondes déjà engagées dans leurs activités industrielles au service d'une économie moins carbonée ».

Les ETF présentent divers risques décrits ci-après, notamment celui de perte en capital.

¹ Scopes 1, 2 et 3 tels que définis par le *Greenhouse Gas Protocol*. Scope 1 : émissions directes d'actifs détenus ou contrôlés ; scope 2 : émissions indirectes des énergies consommées ; scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne amont des énergies produites ou consommées, des achats, des investissements et des actifs de production d'énergie non contrôlés.

² Communiqué de presse d'Engie du 18/05/2021 sur l'engagement pour un objectif Net Zéro Carbone en 2045.

³ Source : Lyxor International Asset Management, au 11/10/2021.

RELATIONS PRESSE

Nathalie Boschat – Directrice de la Communication

Tél. : +33 1 42 13 84 84

E-mail : communication@lyxor.com

LYXOR ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital social de 161 106 300 €

Immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 418 862 215
N° APE : 652E

Siège social : Tours Société Générale
17 cours Valmy 92800 Puteaux

Contact media :

Stefano Bassi
Tel.: +33 1 58 98 69 72
Mob.: +33 6 14 51 92 56
Email: stefano.bassi@sgcib.com

Notes aux Editeurs :

Lyxor Asset Management Group – www.lyxor.com



Lyxor Asset Management Group ("le groupe Lyxor "), détenu à 100% directement ou indirectement par Société Générale et composé notamment de deux filiales (1) (2), est un spécialiste européen de la gestion d'actifs, expert dans tous les styles d'investissement, actif, passif, alternatif. Des ETF à la multi-gestion, avec 192,5 milliards d'euros* en gestion et en conseil, le groupe Lyxor crée des solutions d'investissement innovantes pour répondre aux enjeux de long terme de la gestion de l'épargne. Grâce à ses experts, à sa tradition d'ingénierie et de recherche, le groupe Lyxor combine quête de performance et gestion du risque.

(1) Lyxor Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP98019.

(2) Lyxor International Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP04024.

** Incluant EUR 23,1 Mds d'encours conseillés. Equivalent à USD 222,8 Mds (incluant USD 26,7 Mds d'encours conseillés), à fin septembre 2021.*

Principaux Risques

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

RISQUE DE RÉPLICATION : Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de son indicateur de référence.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : La liquidité est fournie par des teneurs de marché enregistrés sur les marchés où les ETF sont cotés, en ce compris Société Générale. La liquidité sur les marchés peut être limitée du fait notamment, d'une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'indicateur de référence, d'une erreur des systèmes de l'un des marchés concernés, de Société Générale ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation ou d'un événement exceptionnel(le).

RISQUE DE CONTREPARTIE : Avec les ETF synthétiques, les investisseurs sont exposés aux risques découlant de l'utilisation d'un Swap de gré à gré avec la Société Générale. Conformément à la réglementation OPCVM, l'exposition à la Société Générale ne peut pas dépasser 10% des actifs totaux du fonds. Les ETF à réplication physique peuvent être exposés au risque de contrepartie en cas de recours au prêt de titres.

RISQUE DE SOUS-JACENT : L'indice sous-jacent d'un ETF Lyxor peut être complexe et volatil. Par exemple, dans le cas des investissements en matières premières, l'indice sous-jacent est calculé par rapport aux contrats futures sur matières premières, ce qui expose l'investisseur à un risque de liquidité

lié aux coûts, par exemple de portage et de transport. Les ETF exposés aux Marchés émergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

RISQUE LIÉ AUX MÉTHODOLOGIES ESG : Les approches « Best-in-class » ou axées sur l'amélioration de la notation ESG ont généralement recours à des indices caractérisés par une composante environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). Ces deux approches sont appliquées par rapport à un univers d'investissement. Toutefois, il peut arriver que des entreprises ayant une faible notation ESG entrent dans la composition de l'indice, de telle sorte que la notation ESG globale de celui-ci sera plus faible que celle d'un indice non ESG basé sur un autre univers d'investissement.

RISQUE LIÉ AU CALCUL DES SCORES ESG : Il convient de souligner que la plupart des scores et de notations ESG ne sont pas définis en termes absolus, mais relatifs, en comparant l'entreprise visée à un groupe de pairs. Par conséquent, des entreprises globalement perçues comme ayant des pratiques ESG médiocres peuvent potentiellement présenter une notation correcte si les autres entreprises de leur groupe de pairs se caractérisent par des niveaux de pratiques ESG moins bons. Le score ESG des entreprises est calculé par une agence de notation ESG, à partir de données brutes, de modèles et d'estimations recueillis/calculés selon des méthodes propres à chaque prestataire. La plupart d'entre eux ont recours à de nombreux canaux et vecteurs d'informations : questionnaires envoyés aux entreprises, informations publiées par les entreprises concernées ou par de tierces parties dignes de confiance (agences de presse, organes non gouvernementaux), utilisation de données fournies par d'autres prestataires du secteur, via des abonnements ou des partenariats. Les informations recueillies peuvent être complétées, précisées ou corrigées à l'occasion de discussions avec les entreprises concernées. Les agences de notation publient des orientations relatives à leur méthodologie et fournissent des informations supplémentaires sur demande. Néanmoins, en raison du manque d'uniformisation et du caractère unique de chaque méthodologie, les informations fournies peuvent se révéler incomplètes, en particulier celles ayant trait à la description précise des variables employées pour le calcul des scores, le traitement des lacunes de données et la pondération des différentes variables et composantes des scores, ainsi que les méthodes de calcul.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques liés à ces ETF nous vous recommandons de vous reporter à la section « Risques Principaux » du prospectus de ces ETF ainsi qu'à la section « Profil de risque et de rendement » du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur disponibles en français sur le site www.lyxoretf.fr. Un résumé des droits de l'investisseur est disponible sur : <https://www.lyxor.com/investors-rights-2021-fr>